



**PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DÉCISIONNELLE**  
**POUR L'ADOPTION DES RAPPORTS PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE**

**5<sup>e</sup> rencontre – 5 octobre 2021**  
*(par visioconférence)*

---

**Direction générale :**

Mme Francyne Fleury, directrice générale par intérim  
M<sup>e</sup> Chloé Normand, secrétaire générale  
Mme Imène Bouguettaya, analyste, Service du secrétariat général

**Invités :**

MM. Jean-François Mongeau, directeur du Service des ressources  
financières  
Bruno Marchand, directeur du Service des ressources  
matérielles

\*\*\*\*\*

**Mot de la direction générale**

La directrice générale par intérim, Mme Francyne Fleury, souhaite la bienvenue aux personnes présentes à cette rencontre en visioconférence.

\*\*\*\*\*

1. **Adoption de l'ordre du jour**

La directrice générale par intérim soumet les points suivants à l'ordre du jour :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Approbation du procès-verbal de la rencontre décisionnelle pour l'adoption des rapports par la directrice générale par intérim du 21 septembre 2021
- 3- Budget 2021-2022 – note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes
- 4- A-29-2029 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, ouvrier manuel, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – modification au plan de l'effectif 2021-2022

- 5- A-31-4538 Service des ressources financières – École des métiers de l'équipement motorisé de Montréal – acquisition de 8 moteurs sur banc – appel d'offres 27-697P – attribution d'un contrat
- 6- A-31-4562 Service des ressources financières – service de déménageurs à taux horaires – appel d'offres 15-334P – attribution de contrats
- 7- A-31-4565 Service des ressources financières – agence de placement média – appel d'offres 24-681P – attribution d'un contrat
- 8- A-31-4566 Service des ressources financières – aménagement intérieur de véhicules légers – appel d'offres 27-702P – attribution d'un contrat
- 9- A-31-4570 Service des ressources financières – entretien et réparation des brûleurs à gaz et à l'huile et des unités de compensation d'air – appel d'offres 15-353P – attribution d'un contrat
- 10- A-31-4571 Service des ressources financières – acquisition de deux moteurs *Cummins* L9 et X12 – appel d'offres 27-698P – attribution d'un contrat
- 11- A-31-4577-A Service des ressources financières – réhabilitation de vides sanitaires avec la pression négative – appel d'offres 15-355P – attribution d'un contrat
- 12- A-31-4593 Service des ressources financières – personnel de soutien – abolition d'un poste au plan de l'effectif du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, ouvrier manuel, ouvrier d'entretien classe II, concierges et personnel de cafétéria 2021-2022
- 13- A-33-1793 Service des ressources matérielles – école Des Cinq-Continents, pavillon Dupuis – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre de la rénovation du gymnase (projet : 092 020 730)
- 14- A-33-1795 Service des ressources matérielles – école Saint-Albert-le-Grand – dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre du projet d'agrandissement de l'école (projet : 295 013 780)
- 15- A-33-1797 Service des ressources matérielles – école Chomedey-De Maisonneuve – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre du projet de remplacement de la chaufferie (projet : 187 039 890)
- 16- A-33-1798-A Service des ressources matérielles – école Georges-Vanier – dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre du projet de mise aux normes des équipements de cuisine (projet : 025 070 190)

- 17- A-33-1800-A Service des ressources matérielles – école Louise-Trichet – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre de la mise à niveau de l'entrée électrique et de la chaufferie (projet : 308 020 490)
- 18- A-33-1803 Service des ressources matérielles – école Sainte-Claire – dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre du projet de remplacement du réseau de distribution d'eau (projet : 199 015 440)
- 19- Documents d'information :
  - a) A-33-1791 Service des ressources matérielles – école Louise-Trichet – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre de la mise à niveau de l'entrée électrique et de la chaufferie (projet : 308 020 490)
  - b) A-33-1796 Service des ressources matérielles – école Saint-Luc – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre de la rénovation des blocs sanitaires (projet : 325 060 380)
  - c) A-33-1799 Service des ressources matérielles – immeuble du 3737, rue Sherbrooke Est [CA] – révision de l'estimation du coût des travaux à exécution sur demande dans le cadre de la réalisation des travaux urgents de sécurisation de façades (projet : 493 0D4 060)
- 20- Décisions prises hors rencontre
- 21- Divers

2. Approbation du procès-verbal de la rencontre décisionnelle pour l'adoption des rapports par la directrice générale par intérim du 21 septembre 2021

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'APPROUVER le procès-verbal de la rencontre décisionnelle pour l'adoption des rapports par la directrice générale par intérim du 21 septembre 2021.

3. Budget 2021-2022 – note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes

Un document sur le budget 2021-2022 est déposé.  
La directrice générale par intérim, Mme Francyne Fleury, suit de près la situation financière du CSSDM.

4. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l’adaptation scolaire, ouvrier manuel, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – modification au plan de l’effectif 2021-2022

Document déposé : Rapport A-29-2029 en date du 29 septembre 2021 de Mme Olga Bragari concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la nouvelle analyse des besoins au regard des services administratifs à l’école Jeanne-Mance;

CONSIDÉRANT la nouvelle analyse des besoins à l’annexe en lien avec la surveillance des élèves versus les besoins en secrétariat à l’école Saint-Luc;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d’administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

CONSIDÉRANT l’article 87b) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs*;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d’ABOLIR un poste annuel à temps plein à 100 % d’agent de bureau classe principale à l’école Jeanne-Mance;
- 2° d’ABOLIR un poste annuel à temps plein à 100 % d’agent de bureau classe II à l’école Jeanne-Mance;
- 3° de CRÉER un poste annuel à temps plein à 100 % de secrétaire de gestion à l’école Jeanne-Mance à l’indice 100-265-1-21120-150;
- 4° de CRÉER un poste annuel à temps plein à 100 % de secrétaire à l’école Jeanne-Mance à l’indice 100-265-1-21120-150;
- 5° d’ABOLIR un poste annuel à temps plein à 100 % de secrétaire à l’école Saint-Luc;
- 6° de CRÉER un poste saisonnier à temps plein à 100 % de surveillant d’élèves à l’école Saint-Luc à l’indice 100-291-1-23231-160;
- 7° de MODIFIER le plan de l’effectif 2021-2022 du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l’adaptation scolaire, ouvrier manuel, ouvrier d’entretien classe II, concierges et personnel de cafétéria adopté le 20 mai 2021.

5. Service des ressources financières – École des métiers de l'équipement motorisé de Montréal – acquisition de 8 moteurs sur banc – appel d'offres 27-697P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4538 en date du 30 septembre 2021  
de M. Jean-Robert Isandjola et de Mme Sophie Beauchamp  
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin de retenir un fournisseur pour l'acquisition de huit moteurs sur banc;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 19 août 2021;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été reçue et qu'elle a été déclarée admissible et conforme par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Consulab Éducattech inc.* au montant de 248 556 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire a consenti à un nouveau prix conformément à l'article 15 du *Règlement sur les contrats d'approvisionnement des organismes publics*. Ce montant négocié est de 245 956 \$;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 100 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au seul bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat de 245 956 \$ plus taxes à *Consulab Éducattech inc.*, seul soumissionnaire conforme, pour l'acquisition de huit moteurs sur banc pour les besoins de l'École des métiers de l'équipement motorisé de Montréal.

6. Service des ressources financières – service de déménageurs à taux horaires – appel d'offres 15-334P – attribution de contrats

Document déposé : Rapport A-31-4562 en date du 30 septembre 2021  
de M. Christian Ouellet et de Mme Nathalie Sauvé concernant  
le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin de retenir les services d'une ou plusieurs entreprises spécialisées en déménagement;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 17 août 2021;

CONSIDÉRANT que onze soumissions ont été reçues et que neuf soumissions ont été déclarées admissibles et conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que les demandes d'exécution seront attribuées au prestataire de services qui a soumis le prix le plus bas, à moins que celui-ci ne puisse y donner suite, auquel cas les autres prestataires de services seront sollicités en fonction de leur rang respectif présenté ci-dessous :

1. *Mini-Entrepôts concept inc. (Déménagement M.E.C. Plus)*
2. *9277-5576 Québec inc. (Expert mobilier)*
3. *2744-0072 Québec inc. (Déménagement Performance)*
4. *9255-5473 Québec inc. (Lachapelle Logistique)*
5. *Les transports Lacombe inc.*
6. *Déménagement Brisson inc.*
7. *Déménagement La Capitale commercial / Universel inc.*
8. *9117-6479 Québec inc. (Relocalisation Quali-t-Plus)*
9. *Transport Lyon inc.*

CONSIDÉRANT qu'une partie de la dépense dont fait état le présent rapport sera assumée par le budget d'investissement; et l'autre partie par le budget d'opération (écoles ou services centraux);

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 108 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'ATTRIBUER des contrats d'un montant de 716 500 \$ plus taxes à *Mini-Entrepôts concept inc. (Déménagement M.E.C. Plus)*, *9277-5576 Québec inc. (Expert mobilier)*, *2744-0072 Québec inc. (Déménagement Performance)*, *9255-5473 Québec inc. (Lachapelle Logistique)*, *Les transports Lacombe inc.*, *Déménagement Brisson inc.*, *Déménagement La Capitale commercial / Universel inc.*, *9117-6479 Québec inc. (Relocalisation Quali-t-Plus)* et *Transport Lyon inc.* pour les services de déménageurs à taux horaires. Ces contrats sont assortis de deux options de renouvellement, d'une année chacune, à la demande du CSSDM et avec l'accord de l'adjudicataire;
- 2° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

7. Service des ressources financières – agence de placement média – appel d'offres 24-681P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4565 en date du 20 septembre 2021 de Mmes Sylvie Boyer et Sophie Beauchamp concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin de retenir les services d'une agence de placement média;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 23 août 2021;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Publicité Gendron inc.*;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 108 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat à exécution sur demande de 223 306,05 \$ plus taxes à *Publicité Gendron inc.* pour retenir les services en placement média pour une durée initiale d'une année avec la possibilité de renouveler le contrat pour une ou deux années additionnelles. La valeur de la première option de renouvellement est de 224 163,79 \$ plus taxes et la valeur pour la deuxième option de renouvellement est de 225 046,23 \$ plus taxes pour un total de 672 516,07 \$ plus taxes;
- 2° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

8. Service des ressources financières – aménagement intérieur de véhicules légers – appel d'offres 27-702P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4566 en date du 28 septembre 2021 de M. Abdelaziz Aitamir et de Mme Nathalie Sauvé concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin de retenir un prestataire de services qui effectuera le réaménagement intérieur des véhicules légers;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 23 août 2021;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été reçues et qu'elles ont été déclarées admissibles et conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *nom du Zone Technologie Électronique inc.* au montant de 116 480,28 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 100 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

1° d'ATTRIBUER un contrat de 116 480,28 \$ plus taxes à *Zone Technologie Électronique inc.* pour le réaménagement intérieur des véhicules légers du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM).

9. Service des ressources financières – entretien et réparation des brûleurs à gaz et à l'huile et des unités de compensation d'air – appel d'offres 15-353P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4570 en date du 1<sup>er</sup> octobre 2021 de Mme Liz Urbina concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin de retenir un prestataire qui effectuera sur demande l'entretien et la réparation des brûleurs à gaz et à l'huile et des unités de compensation d'air dans tous les bâtiments du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM);

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 27 août 2021;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été reçue et qu'elle a été déclarée admissible et conforme par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que le seul et plus bas soumissionnaire conforme est *Bercoil inc.* au montant de 2 545 854 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 116 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'exploitation du Service des ressources matérielles et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;



- 2<sup>o</sup> d'ATTRIBUER un contrat de 841 230 \$ plus taxes à *Bercoil inc.* pour l'entretien et la réparation des brûleurs à gaz et à l'huile et des unités de compensation d'air dans tous les bâtiments du CSSDM. Ce contrat est assorti de deux options de renouvellement, d'une année chacune, à la demande du CSSDM et avec l'accord de l'adjudicataire;
- 3<sup>o</sup> d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

10. Service des ressources financières – acquisition de deux moteurs Cummins L9 et X12 – appel d'offres 27-698P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4571 en date du 28 septembre 2021 de M. Abdelaziz Aitamir et de Mme Nathalie Sauvé concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin de retenir un fournisseur pour l'acquisition de deux moteurs L9 et X12;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 26 août 2021;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été reçues et qu'elles ont été déclarées admissibles et conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *ADF Diesel Montréal inc.* au montant de 112 995 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 100 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1<sup>o</sup> d'ATTRIBUER un contrat de 112 995 \$ plus taxes à *ADF Diesel Montréal inc.* pour l'acquisition de deux moteurs *Cummins L9* et *X12* pour l'École des métiers de l'équipement motorisé de Montréal.

11. Service des ressources financières – réhabilitation de vides sanitaires avec la pression négative – appel d'offres 15-355P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4577-A en date du 4 octobre 2021 de Mme Liz Urbina concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin de retenir un prestataire de services qui effectuera sur demande la réhabilitation de vides sanitaires avec la pression négative dans les différents bâtiments du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM);

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 7 septembre 2021;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été reçues et qu'elles ont été déclarées admissibles et conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Groupe Arcotech inc.*, au montant de 650 556 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 115 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement du Service des ressources matérielles et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 211 688 \$ plus taxes à *Groupe Arcotech inc.*, pour la réhabilitation de vides sanitaires avec la pression négative dans les différents bâtiments du CSSDM. Ce contrat est assorti de deux options de renouvellement, d'une année chacune, à la demande du CSSDM et avec l'accord de l'adjudicataire;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

12. Service des ressources financières – personnel de soutien – abolition d'un poste au plan de l'effectif du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, ouvrier manuel, ouvrier d'entretien classe II, concierges et personnel de cafétéria 2021-2022

Document déposé : Rapport A-31-4593 en date du 30 septembre 2021  
de M. Jean-François Mongeau concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que les nombreuses initiatives d'amélioration des processus d'affaires liés à la fonction finance ont permis d'optimiser la productivité et l'efficacité des opérations comptables et financières du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) de façon significative au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT que l'optimisation des processus a permis au Service des ressources financières de réduire le nombre de tâches et d'automatiser plusieurs opérations administratives à faible valeur ajoutée;

CONSIDÉRANT que les besoins en ressources humaines évoluent en fonction des avancées technologiques et de l'amélioration continue des bonnes pratiques de gestion;

CONSIDÉRANT que le poste de technicien en administration, portant le n° 4211-2955, est devenu vacant suite au départ à la retraite de sa titulaire;

CONSIDÉRANT l'alinéa 87b) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs*;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'ABOLIR un poste de technicien en administration à 100 % annuel, portant le n° 4211 2955;
- 2° de MODIFIER le plan de l'effectif 2021-2022 du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, ouvrier manuel, ouvrier d'entretien classe II, concierges et personnel de cafétéria adopté le 20 mai 2021.

13. Service des ressources matérielles – école Des Cinq-Continents, pavillon Dupuis – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre de la rénovation du gymnase (projet : 092 020 730)

Document déposé : Rapport A-33-1793 en date du 10 septembre 2021 de Mme Laouar Kawtar concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à la firme *Smith Vigeant Architectes inc.* pour les services professionnels liés à la rénovation du gymnase de l'école primaire des Cinq-Continents, située au 5530, avenue Dupuis, à Montréal;

CONSIDÉRANT qu'un ajustement des honoraires professionnel est requis en raison des éléments mentionnés au présent rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation de la direction générale et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à la firme *Smith Vigeant Architectes inc.* la somme estimée incluse dans le présent rapport, associée aux honoraires pour les services professionnels fournis dans le cadre de la rénovation du gymnase de l'école primaire des Cinq-Continents, située au 5530, avenue Dupuis, à Montréal.

14. Service des ressources matérielles – école Saint-Albert-le-Grand –  
dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre du projet  
d'agrandissement de l'école (projet : 295 013 780)

Document déposé : Rapport A-33-1795 en date du 15 septembre 2021  
de M. Xavier Robert-Veillette concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Construction Blenda inc.* pour l'agrandissement de l'école Saint-Albert-le-Grand, située au 5050, 18<sup>e</sup> Avenue, à Montréal;

CONSIDÉRANT les travaux supplémentaires requis pour la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

CONSIDÉRANT qu'une partie de la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget de fonctionnement du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) réservé à l'annexe F du rapport – *Programmation et plan directeur d'investissement 2021-2026 - Dépenses financées en tout ou en partie par le budget de fonctionnement du CSSDM*, puisque les allocations consenties par la mesure d'ajout d'espace sont insuffisantes, et par conséquent, elle aura une incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le CSSDM évaluera la possibilité de présenter une nouvelle demande d'aide financière pour des travaux supplémentaires en ajout d'espace vers la fin du projet en fonction des critères de recevabilité du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ);

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation de la directrice générale par intérim et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Construction Blenda inc.* la somme estimée, incluse dans le présent rapport, dans le cadre de l'agrandissement de l'école Saint-Albert-le-Grand.

15. Service des ressources matérielles – école Chomedey-De-Maisonneuve – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre du projet de remplacement de la chaufferie (projet : 187 039 890)

Document déposé : Rapport A-33-1797 en date du 22 septembre 2021  
de M. Nouredine Nacih concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à la firme d'architectes *Bergeron Bouthillier inc.* pour les services professionnels liés au projet de remplacement de la chaufferie de l'école Chomedey-De Maisonneuve, située au 1860, avenue Morgan, à Montréal;

CONSIDÉRANT que l'estimation du coût des travaux a été augmentée, par conséquent, l'ajustement des honoraires professionnels est nécessaire en vertu du Décret en vigueur;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM);

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50622 - Résorption du déficit de maintien 2019-2020, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2019-2024 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ);

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation de la directrice générale par intérim et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à la firme *Bergeron Bouthillier inc.* la somme estimée incluse dans le présent rapport, associée aux honoraires pour les services professionnels fournis dans le cadre du projet de remplacement de la chaufferie de l'école Chomedey-De Maisonneuve.

16. Service des ressources matérielles – école Georges-Vanier – dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre du projet de mise aux normes des équipements de cuisine (projet : 025 070 190)

Document déposé : Rapport A-33-1798-A en date du 24 septembre 2021 de M. Pankaj Patel concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Les Constructions Serbec inc.* pour le projet de mise aux normes des équipements de la cuisine de l'école Georges-Vanier, située au 1205, rue Jarry Est, à Montréal;

CONSIDÉRANT les travaux supplémentaires requis pour la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2020-2021, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation de la directrice générale par intérim et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Les Constructions Serbec inc.* la somme estimée, incluse dans le présent rapport, associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre du projet de mise aux normes des équipements de cuisine de l'école Georges-Vanier.

17. Service des ressources matérielles – école Louise-Trichet – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre de la mise à niveau de l'entrée électrique et de la chaufferie (projet : 308 020 490)

Document déposé : Rapport A-33-1800-A en date du 4 octobre 2021  
de M. Alexandre Lessard concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à la firme *Dubé Beaudry et associés experts-conseils inc.* pour les services professionnels liés à la mise à niveau de l'entrée électrique et de la chaufferie de l'école Louise-Trichet située au 2800 boul. Lapointe, à Montréal;

CONSIDÉRANT l'ajout à la portée de travaux détaillé dans le présent rapport;

CONSIDÉRANT les coûts de ces travaux et l'effet sur les honoraires pour la réalisation des expertises et des plans et devis ainsi que pour le besoin en surveillance supplémentaire;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT qu'une partie de la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50622 - Résorption du déficit d'entretien 2021-2022, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation de la direction générale et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT qu'une partie de la dépense sera puisée à même les sommes réservées par le Conseil du trésor en lien avec le passif environnemental assumé par le MEQ;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER les sources de financement proposées dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à la firme *Dubé Beaudry et associés experts-conseils inc.* la somme estimée incluse dans le présent rapport, associée aux honoraires pour les services professionnels fournis dans le cadre à la mise à niveau de l'entrée électrique et de la chaufferie de l'école Louise-Trichet située au 2800 boul. Lapointe, à Montréal.

18. Service des ressources matérielles – école Sainte-Claire – dépense supplémentaire pour des travaux forfaitaires dans le cadre du projet de remplacement du réseau de distribution d'eau (projet : 199 015 440)

Document déposé : Rapport A-33-1803 en date du 24 septembre 2021 de M. Pankaj Patel concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Tuyauterie Expert inc.* pour le projet de remplacement du réseau de distribution d'eau potable de l'école Sainte-Claire, située au 8500, rue Sainte-Claire, à Montréal;

CONSIDÉRANT les travaux supplémentaires requis pour la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement de la directrice générale par intérim;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2021-2022, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ); et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation de la directrice générale par intérim et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;



Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Tuyauterie Expert inc.* la somme estimée, incluse dans le présent rapport, associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre du projet de remplacement du réseau de distribution d'eau potable de l'école Sainte-Claire.

19. Documents d'information :

- a) A-33-1791 Service des ressources matérielles – école Louise-Trichet – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre de la mise à niveau de l'entrée électrique et de la chaufferie (projet : 308 020 490)
- b) A-33-1796 Service des ressources matérielles – école Saint-Luc – révision de l'estimation des honoraires professionnels dans le cadre de la rénovation des blocs sanitaires (projet : 325 060 380)
- c) A-33-1799 Service des ressources matérielles – immeuble du 3737, rue Sherbrooke Est [CA] – révision de l'estimation du coût des travaux à exécution sur demande dans le cadre de la réalisation des travaux urgents de sécurisation de façades (projet : 493 0D4 060)

20. Décisions prises hors rencontre

Ne s'applique pas ici.

21. Divers

Ne s'applique pas ici.

La rencontre se termine à 15 h 15.

*Secrétariat général – 20 octobre 2021*